

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 février 2026.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35  
Membres en exercice : ----- 35  
Membres présents et/ou représentés : ----- 33  
Membres absents : -----2

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BOILEAU  
Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BRECHU  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à M. GIBERT  
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme ALI  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme HENNECHART  
M. TAGLANG donne pouvoir à M. PIAT  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme CHOLET  
M. PELISSIER donne pouvoir à M. RIGAULT  
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

#### **ÉTAIENT ABSENTES :**

Mme GRIMAUD, Mme JARY.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BUTIN.

---

**N°2026.02.05 – Remise de bons d'achat aux gagnants du concours  
Lecture Académie 2026 – 10<sup>ème</sup> édition.**

Sur présentation de Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la Culture, à l'Emploi et à la Formation,

Considérant que la Ville de Neuilly-Plaisance organisera les mercredis 18 mars, 25 mars et 1<sup>er</sup> avril 2026, la 10<sup>ème</sup> édition du concours Lecture Académie,

Considérant que ce concours s'adresse aux enfants Nocéens du niveau CE2 à la 3<sup>ème</sup> avec 4 catégories : CE2, CM1/CM2, 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>,

Considérant que ce concours a pour objectif l'incitation à la lecture et consiste en la présentation libre d'un livre qui a marqué le candidat à un jury,

Considérant que chaque candidat bénéficie d'un lot de participation constitué de deux livres (un classique et un livre relevant d'un panel plus large : bande dessinée, manga, roman...) choisis lors de l'inscription parmi une sélection réalisée par les bibliothécaires,

Considérant la proposition d'offrir aux 3 gagnants de chaque catégorie, désignés par les jurys, des bons d'achat à la librairie L'Alternative sise à Neuilly-Plaisance d'un montant de :

- 100 € pour le 1<sup>er</sup> et les ex-aequo éventuels
- 70 € pour le 2<sup>nd</sup> et les ex-aequo éventuels
- 40 € pour le 3<sup>ème</sup> et les ex-aequo éventuels,

Considérant l'avis favorable de la commission de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers en date du 09 février 2026,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE UNIQUE** : AUTORISE l'octroi de bons d'achat à la librairie L'Alternative sise à Neuilly-Plaisance pour le podium de la 10<sup>ème</sup> édition du concours Lecture Académie organisé par la Ville de Neuilly-Plaisance selon les montants suivants :

- o 100 € pour le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie et les ex-aequo éventuels,
- o 70 € pour le 2<sup>nd</sup> de chaque catégorie et les ex-aequo éventuels
- o 40 € pour le 3<sup>ème</sup> de chaque catégorie et les ex-aequo éventuels.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Pascal BUTIN**  
Secrétaire

